

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT**N ° 216**

présenté par

Mme Zitouni, M. Mbaye, Mme Galliard-Minier, M. Testé, M. Delpon, M. Fugit, Mme Boyer,
Mme Provendier, M. Kerlogot, Mme Brulebois, Mme Khedher, Mme Le Feur,
Mme Vanceunebrock, Mme Lakrafi, M. Barbier, Mme Meynier-Millefert, M. Bonnell et
Mme Lenne

ARTICLE 2

Compléter la première phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« dès le primaire pour se poursuivre au secondaire ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement relatif aux enjeux environnementaux doit tenir compte de la capacité de l'enfant à comprendre, intégrer et progressivement réfléchir sur ces enjeux afin qu'il puisse à terme, de façon éclairée et consentie, définir sa propre opinion sur ces sujets. Aussi, le présent amendement à travers une propositionalisation de l'apprentissage, propose de réfléchir à la façon dont l'enseignement de ces enjeux doit être proposé à chaque étape de la scolarité de l'enfant, de sa phase d'éveil à la sortie du lycée.